



Assemblée générale

Distr. générale
28 octobre 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Troisième Commission

Point 71 b) de l'ordre du jour

Questions relatives aux droits de l'homme :

questions relatives aux droits de l'homme,

y compris les divers moyens de mieux assurer

l'exercice effectif des droits de l'homme

et des libertés fondamentales

**Lettre datée du 25 octobre 2005, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Bélarus auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint des renseignements concernant la coopération apportée à la promotion et à la protection des droits de l'homme (voir annexe). Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 71 b) de l'ordre du jour.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Andrei **Dapkiunas**



**Annexe à la lettre datée du 25 octobre 2005, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Bélarus auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : russe]

**Coopération internationale de la République du Bélarus
à la défense des droits de l'homme**

Le Bélarus préconise pour la promotion et la défense des droits de l'homme une coopération internationale constructive fondée sur les principes du respect mutuel et du partenariat à égalité de droits.

Pour s'acquitter de ses obligations internationales en matière de droits de l'homme, le Gouvernement bélarussien tire parti tant des possibilités nationales que des occasions de coopérer avec les dispositifs internationaux de défense des droits de l'homme.

Le Bélarus participe de bonne foi à tous les grands traités internationaux concernant les droits de l'homme. En 2004, il a ratifié le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, reconnaissant ainsi la compétence du Comité pour l'examen de plaintes émanant de particuliers.

Il participe activement aux procédures spéciales donnant lieu à un mandat thématique de la Commission des droits de l'homme de l'ONU. Sur l'invitation du Gouvernement bélarussien, le Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, A. Hussain, s'est rendu dans le pays en 1997. Les recommandations formulées dans son rapport ont été prises en compte par le Bélarus lors de la mise au point des modifications à apporter à la loi sur les médias. Le Rapporteur spécial sur l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire, des jurés et des assesseurs et l'indépendance des avocats, P. Cumaraswamy, s'est rendu dans le pays en 2000.

En 2004, le Groupe de travail sur la détention arbitraire de la Commission des droits de l'homme s'est rendu au Bélarus sur l'invitation du Gouvernement. Il a noté un haut niveau de coopération avec le Gouvernement bélarussien pendant son séjour, ainsi que les efforts lancés par les autorités pour améliorer le système judiciaire et la législation, et a dit de la situation du droit d'asile au Bélarus que c'était l'une des meilleures, comparée à celle des autres pays du monde.

Le Bélarus poursuit sa coopération constructive avec les procédures thématiques spéciales de la Commission des droits de l'homme et envisage la possibilité d'inviter certains titulaires de mandat à se rendre dans le pays.

Le Gouvernement bélarussien coopère de manière fructueuse avec le Bureau de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. En 2003-2004, 21 projets conjoints ont été réalisés au titre de cette coopération, et en 2005 la coordination avec le Bureau a permis de mettre au point 10 projets supplémentaires. Ces projets visent des domaines divers, notamment l'éducation aux droits de l'homme, la réforme du régime d'application des peines, et l'assistance à l'action de promotion du dialogue entre les religions et du pluralisme religieux.